

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 20 mai 2021

MOTION DU POLE  
METROPOLITAIN  
DU GENEVOIS  
FRANÇAIS CONTRE  
LE PROJET DE  
CONTOURNEMENT  
EST ET  
TRAVERSEE DU  
LAC

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures le  
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en  
visioconférence, sous la présidence de Christian  
DUPESSEY,

Convocation du : 12 avril 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Philippe NOUVELLE – M. Vincent SCATTOLIN –  
M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ –  
Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND –  
Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Bernard BOCCARD –  
M. Patrick ANTOINE - M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel  
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain  
LETESSIER – M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-  
CANTOREGGI – M. Christophe ARMINJON - Mme  
CLAIRE CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude  
MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean  
CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT –  
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme  
Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine  
PERINET

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Muriel BENIER  
– M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Christine  
DUPENLOUP – M. Christian AEBISCHER, suppléant de  
M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant  
de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER, donne pouvoir à  
M. Christophe SONJON – M. Julien BOUCHET donne  
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Sébastien  
JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

N° CS2021-16

Nombre de délégués  
titulaires

en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 32

Pouvoirs : 3

- **Délégués excusés :**

**M. Daniel RAPHOZ – Mme**

**Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Julien BOUCHET – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET – M. Sébastien JAVOGUES**

**MOTION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS  
FRANÇAIS CONTRE LE PROJET DE CONTOURNEMENT EST  
ET TRAVERSEE DU LAC**

Le 28 avril dernier, le Canton de Genève a déposé le dossier du projet « Contournement Est et Traversée du Lac » à la Confédération suisse dans l'objectif de l'inscrire dans la planification des routes nationales, et ainsi de bénéficier d'un portage et financement fédéral à horizon 2040.

L'option retenue du projet est celle d'un pont émergeant à 200 m des rives, et d'un raccordement principal sur le secteur de Vallard, avec un barreau prévoyant un accrochage sur le secteur des Chasseurs. Le coût global est estimé à 4,775 milliards de francs, comprenant les aménagements en Suisse et en France avec un degré de précision de +/- 35%. La transmission de ce dossier fait suite à l'adoption de l'initiative constitutionnelle « Pour une grande traversée du lac » par le peuple genevois en juin 2016 (62% de Oui), pour lequel le Grand Conseil a voté en mars 2019 un crédit de 6,3 millions de francs pour la réalisation d'études.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Pôle métropolitain du Genevois français déplore ses nombreuses contradictions et paradoxes, et dénonce fermement son contenu, contraire aux objectifs du projet d'agglomération du Grand Genève, et des enjeux de transition écologique du territoire transfrontalier.

En effet, le rapport de synthèse soutient à la fois que le projet de Contournement Est du Canton de Genève « permet de répondre aux enjeux et objectifs fixés à l'horizon 2030+ par le Canton, l'agglomération et la Confédération », tout en soulignant que « le projet ne concourt pas à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de CO2 fixés par le Plan climat cantonal » et que les mesures d'accompagnements à l'échelle du Grand Genève devront être précisées. Ces mesures concernent notamment une approche complète en matière de réseau de voirie primaire et secondaire (gestion des flux) ; des mesures en matière d'aménagement du territoire ; de préservation de l'environnement ; de gestion sur les espaces agricoles...

Par ailleurs, à l'heure où la résolution des enjeux mobilité s'imposent à une échelle d'agglomération, le Pôle métropolitain s'inquiète du tracé envisagé, qui prévoit un raccordement du contournement-Est sur le secteur de Malagnou, et des conséquences de saturation supplémentaire du réseau dans ce secteur déjà dense. Des tracés alternatifs ou complémentaires sont également imaginés sur territoire français. Le Pôle métropolitain s'interroge sur l'objectif principal du rapport, qui vise à désengorger avant tout le centre-ville de Genève, et non pas l'agglomération transfrontalière du Grand Genève.

Enfin, le Pôle métropolitain regrette le manque de concertation transfrontalière pour la conception globale de cet ouvrage d'envergure, dont les impacts en matière de mobilité et ses conséquences sur l'environnement, l'aménagement et la qualité de vie concernent l'ensemble de l'agglomération transfrontalière.

Aussi, ce projet de contournement Est et de Traversée du Lac vient mettre en échec la philosophie même de l'agglomération du Grand Genève qui repose sur une articulation étroite entre les politiques d'aménagement, de mobilité et d'environnement pour une agglomération verte, compacte, multipolaire, de proximités et transfrontalière.

Pour toutes ces raisons, les élus du Pôle métropolitain s'opposent fermement au projet de contournement Est et de Traversée du Lac.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** cette motion portant l'opposition du Pôle métropolitain au projet de contournement Est et de Traversée du Lac ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à informer les autorités suisses et françaises de la position du Pôle métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 28/05/21

Publié ou notifié le 28/05/21

Le Président,  
Christian DUPESSEY

